

SYNDICAT DE CHASSE
Lot 426

Lellig, le 20 janvier 2026

AVIS

Il est porté à la connaissance de tous les propriétaires et intéressés du Syndicat de chasse du lot 426, que le **compte de gestion** concernant l'année de chasse **2024/2025** et le **rôle de répartition** pour l'année de chasse **2025/2026** sont déposés auprès du Secrétaire-trésorier du Syndicat de chasse, M. Ronny Krier, 4, an der Hiel L-6839 Lellig pendant la période du

26.01.2026 au 09.02.2026

inclusivement et que toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance pendant le délai sus indiqué.

Les réclamations éventuelles sont à adresser, dans le mois de la présente publication, par lettre recommandée au Ministre de l'Environnement, ceci en conformité avec la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

Le Secrétaire-trésorier

